



CRITERIUM FEDERAL – NATIONALE 2 – ZONE 6 CAHIER DES CHARGES

Mise à jour le 25 septembre 2019

Salle

- ♦ 1 salle de 24 tables ou 2 salles de 12 tables avec des aires de jeu de 12m x6m pour le samedi et le dimanche Les ligues disposant de salles dans la même commune avec un total de 48 tables peuvent, si elles le souhaitent, organiser sur une seule journée.
- ♦ 24 marqueurs ou 48 si organisation sur une seule journée
- ♦ Gradins indispensables
- ♦ Sonorisation
- ♦ Panneaux d'affichage
- ♦ Buvette

Horaires

- ♦ L'épreuve se déroule en journée continue sur la ou les journées.
- ♦ Ouverture de la salle le samedi à 10h00 pour un début d'épreuve prévu à 12h00 et une fin à 19h00
- ♦ Ouverture de la salle le dimanche à 7h30 pour un début d'épreuve prévu à 9h30 et une fin à 17h00

Capacité hôtelière

- ♦ 200 joueurs et autant d'accompagnateurs

Divers

- ♦ Balles à fournir par l'organisateur (prévoir 150 balles).
- ♦ Dossards avec épingles, n° 1 à 250, à fournir par l'organisateur
- ♦ **La liste des dossards ainsi que les horaires détaillés de l'épreuve doivent être affichés par l'organisateur avant le début de l'épreuve à partir des documents remis par le juge-arbitre. Les résultats doivent être affichés régulièrement pendant l'épreuve.**
- ♦ Convocation : les joueurs sont convoqués par la Zone ou par l'intermédiaire des ligues. L'organisateur doit communiquer au responsable du critérium de la Zone (prévoir environ 3 semaines avant l'épreuve) les renseignements à insérer à la convocation (adresse de la salle, liste des hôtels...)

Juge-arbitres

La ligue où se déroule le tour désigne 1 juge arbitre (JAN), 1 juge arbitre adjoint et 1 responsable des épreuves ayant la connaissance de SPID.D. Si l'épreuve se déroule sur 2 salles elle désigne un juge arbitre adjoint supplémentaire.

Les frais du JA et de 2 adjoints sont pris en charge par la Fédération sur la base suivante :

- ♦ JA : indemnités 35 €/jour
- ♦ JA adjoint : indemnités 25 €/jour
- + Prise en charge hôtel (si nécessaire) et repas + frais de déplacement à 0.25 €/km

Les frais du 2^{ème} juge arbitre adjoint, éventuel, sont pris en charge par l'organisateur.

Gérald OLIVARES est désigné par la Zone comme gestionnaire des packages SPID D à mettre à disposition des juges-Arbitres pour chaque tour. Il les enverra directement aux Juges-Arbitres nommés par les Ligues avec les codes associés pour la remontée dans SPID. gerald.olivares@wanadoo.f

Arbitres

La Ligue organisatrice doit mettre à disposition du Juge-Arbitre des arbitres en nombre suffisant avec un minimum de un par table pendant toute la durée de l'épreuve. Ils sont indemnisés, prestation, déplacement et repas, par l'organisateur.

Cependant en cas de nombre réduit d'arbitres, le Juge-Arbitre pourra demander aux joueurs d'arbitrer.

Dotation

Une dotation de 1200 € est allouée à l'organisateur pour l'épreuve, sous réserve du respect du cahier des charges. Si les conditions ne sont pas remplies la Fédération se réserve le droit de diminuer ou de supprimer la subvention.